

n° 3.1 – D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3.1 Approbation du compte financier de l'exercice 2017 pour l'Université Grenoble Alpes (hors SACD)

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, LEBARBE Thomas, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), MITRA Kafaï (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), COURTOIS Hervé (procuration à LBATH Ahmed),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les statuts de l'Université Grenoble Alpes adoptés par l'assemblée constitutive provisoire le 3 novembre 2015 modifiés,

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **4504** ETPT sous plafond et **993** ETPT hors plafond
- **460 978 062** € d'autorisations d'engagements dont :
 - **363 278 209** € en personnel ;
 - **66 255 505** € en fonctionnement ;
 - **31 444 348** € en investissement.
- **453 563 390** € de crédits de paiements dont :
 - **363 282 682** € en personnel ;
 - **60 551 135** € en fonctionnement ;
 - **29 729 573** € en investissement.
- **468 460 373** € de recettes ;
- **14 896 983** € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **-10 889 001,10** € de variation de trésorerie
- **1 375 836,64** € de résultat patrimonial
- **6 361 639,79** € de capacité d'autofinancement
- **-3 231 051,97** € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **1 375 836,64** € aux report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Ces différents éléments sont mis aux voix.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier de l'exercice 2017 pour l'Université Grenoble Alpes (hors SACD).

Publié le : 10.04.2018
Transmis au Rectorat le : 10.04.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Martine PEVET

n° 3.2 – D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3.2 Approbation du compte financier de l'exercice 2017 pour l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD)

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, LEBARBE Thomas, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), MITRA Kafai (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), COURTOIS Hervé (procuration à LBATH Ahmed),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les statuts de l'Université Grenoble Alpes adoptés par l'assemblée constitutive provisoire le 3 novembre 2015 modifiés,

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **4504** ETPT sous plafond et **993** ETPT hors plafond
- **467 729 124** € d'autorisations d'engagements dont :
 - **363 278 209** € en personnel ;
 - **72 680 262** € en fonctionnement ;
 - **31 770 653** € en investissement.
- **460 754 249** € de crédits de paiements dont :
 - **363 282 682** € en personnel ;
 - **66 695 729** € en fonctionnement ;
 - **30 775 838** € en investissement.
- **477 072 319** € de recettes ;
- **16 318 070** € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **-9 750 729,35** € de variation de trésorerie
- **1 425 228,88** € de résultat patrimonial
- **6 932 978,64** € de capacité d'autofinancement
- **-2 637 807,14** € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **1 425 228,88** € aux report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Ces différents éléments sont mis aux voix.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier de l'exercice 2017 pour l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD).

Publié le : 10.04.2018
Transmis au Rectorat le : 10.04.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation

La Directrice générale des services adjointe

Le Directeur général des services,

Martine PEVET

Joris BENELLE

n° 3.3 – D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3.3 Approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour les HOUCHES

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, LEBARBE Thomas, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), MITRA Kafai (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), COURTOIS Hervé (procuration à LBATH Ahmed),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les statuts de l'Université Grenoble Alpes adoptés par l'assemblée constitutive provisoire le 3 novembre 2015 modifiés,

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **852 033** € d'autorisations d'engagements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **769 646** € en fonctionnement ;
 - **82 387** € en investissement.
- **1 305 834** € de crédits de paiements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **712 165** € en fonctionnement ;
 - **593 669** € en investissement.
- **696 028** € de recettes ;
- **-609 806** € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **-778 255,96** € de variation de trésorerie
- **-49 232,24** € de résultat patrimonial
- **29 306,24** € d'insuffisance d'autofinancement
- **-510 773,62** € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **-49 232,24** € aux report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Ces différents éléments sont mis aux voix.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour les HOUCHES.

Publié le : 10.04.2018
Transmis au Rectorat le : 10.04.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine PEVET
Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

n° 3.4 – D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3.4 Approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SID

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, LEBARBE Thomas, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), MITRA Kafaï (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), COURTOIS Hervé (procuration à LBATH Ahmed),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les statuts de l'Université Grenoble Alpes adoptés par l'assemblée constitutive provisoire le 3 novembre 2015 modifiés,

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **4 529 560** € d'autorisations d'engagements dont :
 - 0 € en personnel ;
 - **4 463 469** € en fonctionnement ;
 - **66 091** € en investissement.
- **4 763 294** € de crédits de paiements dont :
 - 0 € en personnel ;
 - **4 485 422** € en fonctionnement ;
 - **277 872** € en investissement.
- **5 474 172** € de recettes ;
- **710 878** € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **757 348,54** € de variation de trésorerie
- **129 983,52** € de résultat patrimonial
- **206 063,10** € de capacité d'autofinancement
- **884 160,08** € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **129 983,52** € aux report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Ces différents éléments sont mis aux voix.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SID.

Publié le : 10.04.2018
Transmis au Rectorat le : 10.04.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine PÉVET
Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

n° 3.5 – D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3.5 Approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SIMSU

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, LEBARBE Thomas, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), MITRA Kafai (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLFF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), COURTOIS Hervé (procuration à LBATH Ahmed),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les statuts de l'Université Grenoble Alpes adoptés par l'assemblée constitutive provisoire le 3 novembre 2015 modifiés,

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **869 832** € d'autorisations d'engagements dont :
 - 0 € en personnel ;
 - **756 977** € en fonctionnement ;
 - **112 855** € en investissement.
- **777 011** € de crédits de paiements dont :
 - 0 € en personnel ;
 - **672 768** € en fonctionnement ;
 - **104 243** € en investissement.
- **1 598 523** € de recettes ;
- **821 512** € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **882 446,22** € de variation de trésorerie
- **106 438,47** € de résultat patrimonial
- **471 782,08** € de capacité d'autofinancement
- **367 539,06** € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **106 438,47** € aux report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Ces différents éléments sont mis aux voix.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SIMSU.

Publié le : 10.04.2018
Transmis au Rectorat le : 10.04.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Le Directeur général des services,
Joris BENELLE
Martine PEVET

n° 3.6 – D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3.6 Approbation du compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SIUAPS

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, LEBARBE Thomas, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, PARET Jérôme, LOUIE France-Dominique, VIANNET Sylvie,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), MITRA Kafai (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), COURTOIS Hervé (procuration à LBATH Ahmed),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
- Vu** les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** les statuts de l'Université Grenoble Alpes adoptés par l'assemblée constitutive provisoire le 3 novembre 2015 modifiés

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **499 637** € d'autorisations d'engagements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **434 665** € en fonctionnement ;
 - **64 972** € en investissement.
- **344 720** € de crédits de paiements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **274 239** € en fonctionnement ;
 - **70 481** € en investissement.
- **843 223** € de recettes ;
- **498 503** € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **276 732,95** € de variation de trésorerie
- **-137 797,57** € de résultat patrimonial
- **77 200,09** € d'insuffisance d'autofinancement
- **-147 680,69** € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **-137 797,57** € aux report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Ces différents éléments sont mis aux voix.

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte financier de l'exercice 2017 de l'Université Grenoble Alpes pour le SIUPS.

Publié le : 10.04.2018
Transmis au Rectorat le : 10.04.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe

Le Directeur général des services, Martine PEVET

Joris BENELLE